EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MARS 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Michel LEBOUC, Sandrine MARTINS, Christian RUDELLE, Catherine GUERBOIS, Thierry LOUBRADOU, Pierrette ROBIN, Denis ANDREOLETY, Françoise GONICHON, Didier CHAUVIN, Zaïa ZEGHOUDI, Hélène BISSON, Jacques AZANZA, Michèle BERREZAI, Jean-Philippe BLOT, Danielle DESCHAMPS, Jean-Noël GAILLEMARD, Pascale GRIHAULT, Myriam REBOURG, Bruno GUYOT, Nathalie DEVAUX DAGONNEAU, Christophe ROCHER, Sylvie TRIBOUT, Emmanuel COLLIN, Céline CARDONA, Nicolas LAROCHE, Denise BRETONNIERE, Michel ATENCIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Brice ROINSARD (pouvoir à Madame Pierrette ROBIN) et Maurice DEBAUCHE (pouvoir à Madame Danièle DESCHAMPS).

****
*****

- *Monsieur Michel LEBOUC donne quelques informations avant d'ouvrir la séance :*

➢ *Informe avoir eu connaissance cette semaine d'un arrêté du Préfet mettant fin à l'accord local relatif à la répartition du nombre de sièges de conseillers communautaires. Cet accord a permis d'augmenter le nombre conseillers communautaires à 90 au lieu de 80 tel que la loi l'imposait. Pour Magnanville, 4 sièges au lieu de 3. Plusieurs démissions d'élus communautaires ayant eu lieu dernièrement, les dix communes qui ont bénéficié de sièges supplémentaires doivent procéder à de nouvelles élections en respectant la loi.*
Propose ce vote au prochain conseil municipal du 30 mars et dit qu'en dépit de son caractère anticonstitutionnel, la commune perdra un siège.

➢ *Précise avoir reçu un courrier du Préfet de Région Ile de France relatif au Schéma de Coopération Intercommunale. À compter du 1er janvier 2016, ce nouvel EPCI, qui ira de Conflans Sainte Honorine à Mantes-la-Jolie, sera la fusion de 6 regroupements intercommunaux :*

- *Communauté de communes Poissy, Achères, Conflans Sainte Honorine*
- *Communauté de communes Seine-Mauldre*
- *Communauté de communes Coteaux du Vexin*
- *Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine*
- *Communauté d'agglomération Seine et Vexin*
- *Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines*

Plusieurs débats transversaux seront engagés par le pôle métropolitain. Il sera constitué de 24 membres, 1 bureau, 1 Président et 8 groupes de travail dont les thématiques seront les suivantes :

1) Les grands projets et le positionnement du territoire en Ile de France et dans l'axe Seine ;
2) Innovation et pistes de développement ;
3) Le rôle et la place des petites communes dans la future intercommunalité ;

4) L'organisation des compétences techniques (voirie, eau, assainissement, déchets) ;
5) Devenir des compétences orphelines (enfance, petite enfance, police intercommunale) ;
6) Gouvernance, instances et fonctionnement ;
7) Organisation des services,
8) Outils de l'intercommunalité.

➢ *Indique que 6 sièges, au Conseil d'Administration de la CAMY seront attribués lors d'un vote qui se tiendra le 17 mars en conseil communautaire. Les candidats titulaires sont : Paul MARTINEZ, Jean-Luc SANTINI, Philippe GESLAN, Pierre-Yves DUMOULIN, Dominique PIERRET, Michel LEBOUC et les candidats suppléants sont : Evelyne PLACET, Blandine THOLANCE, Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maurice BOUDET, Alain BERTRAND, Monique BROCHOT.*

****

I - CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE DE MAGNANVILLE ET LA CAMY POUR L'ENTRETIEN DU Chemin Vicinal 2 (CV2)

Dans sa séance du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de gestion pour l'entretien du CV2 au 1er janvier 2012 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Considérant qu'il est indispensable de poursuivre ce service, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de gestion pour l'entretien du CV2 avec la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines au 1er janvier 2015 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017.

➢ *Michel LEBOUC rappelle que le CV2 est le chemin qui rejoint la commune de Buchelay par l'avenue des Erables.*

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de gestion pour l'entretien du CV2 avec la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines au 1er janvier 2015 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017.

II - EPFY – CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN – SECTEUR DE LA MARE PASLOUE

Par délibération et convention avec la commune signée le 11 juillet 2012, l'EPFY – Etablissement public foncier des Yvelines – a acquis la parcelle de terrain sise près de la Mare Pasloue – ex propriété de Monsieur GRENIER).

Cette acquisition a pour objectif d'augmenter l'offre résidentielle sur le centre bourg, autour de la mairie et des espaces éducatifs, des équipements sociaux culturels.

L'EPFY a accompagné la commune dans la mise en œuvre d'une étude de faisabilité afin d'envisager le programme urbain qui pourrait être défini sur cette parcelle de 30 516 m².

Cette étude a eu lieu, des principes d'aménagement ont été défini portant notamment sur :

- La construction d'environ 150 logements avec 20% de logements locatifs sociaux et 10% de logements en accession à la propriété ;
- Le respect et la mise en valeur du patrimoine végétal avec une ambiance de parc qui pourrait permettre de rendre traversant et accessible ce nouveau quartier ;
- La création d'espaces publics : placettes, chemins, jardins… et d'un équipement public fédérateur au sein du bâti existant ;
- La mise en valeur du patrimoine bâti pourrait passer également par la déconstruction/reconstruction d'une partie du mur d'enceinte et de l'échauguette à l'angle de la mare ;
- Une ambition forte pourrait être exigée en matière énergétique des bâtiments et plus globalement de l'ambition environnementale du projet.

La convention qui nous lie à l'EPFY pour le portage foncier et le soutien technique à la définition du projet expire en juillet 2015.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, délai nécessaire pour définir plus précisément le projet, son équilibre financier et engager concrètement la phase opérationnelle.

➢ *Michel LEBOUC dit que des discussions sont engagées pour ce nouveau projet immobilier de la Mare Pasloue (ex propriété GRENIER), dans l'espoir qu'il sera à la vente en 2019/2020.*
Il précise que ce projet de cœur de ville pourrait permettre le déplacement de certains locaux municipaux tels que la bibliothèque, qui n'est pas aux normes d'accès à destination des personnes à mobilité réduite, de créer de nouvelles salles pour nos associations,…

➢ *Il invite le conseil municipal ainsi que toute la population à une journée ludique pour présenter ce projet le 6 juin prochain en partenariat avec les associations sportives, culturelles, l'Ecole des 4 Z'Arts, le Comité des Fêtes, l'OMMASEC.*
Il r*emercie d'ores et déjà l'implication de ces associations à cette journée et rappelle l'importance de favoriser les rencontres et les échanges et de porter ainsi la démocratie participative.*

➢ *Céline CARDONA demande si le mur qui longe la rue de la Mare Pasloue sera reconstruit à l'identique.*

➢ *Michel LEBOUC dit qu'il sera détruit et reconstruit avec les mêmes pierres ainsi que l'échauguette. Il est envisagé également de conserver en partie la maison bourgeoise.*

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, délai nécessaire pour définir plus précisément le projet, son équilibre financier et engager concrètement la phase opérationnelle.

IV – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune ;

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Pour ce débat 2015, Madame Sandrine MARTINS propose aux membres du Conseil les éléments suivants :

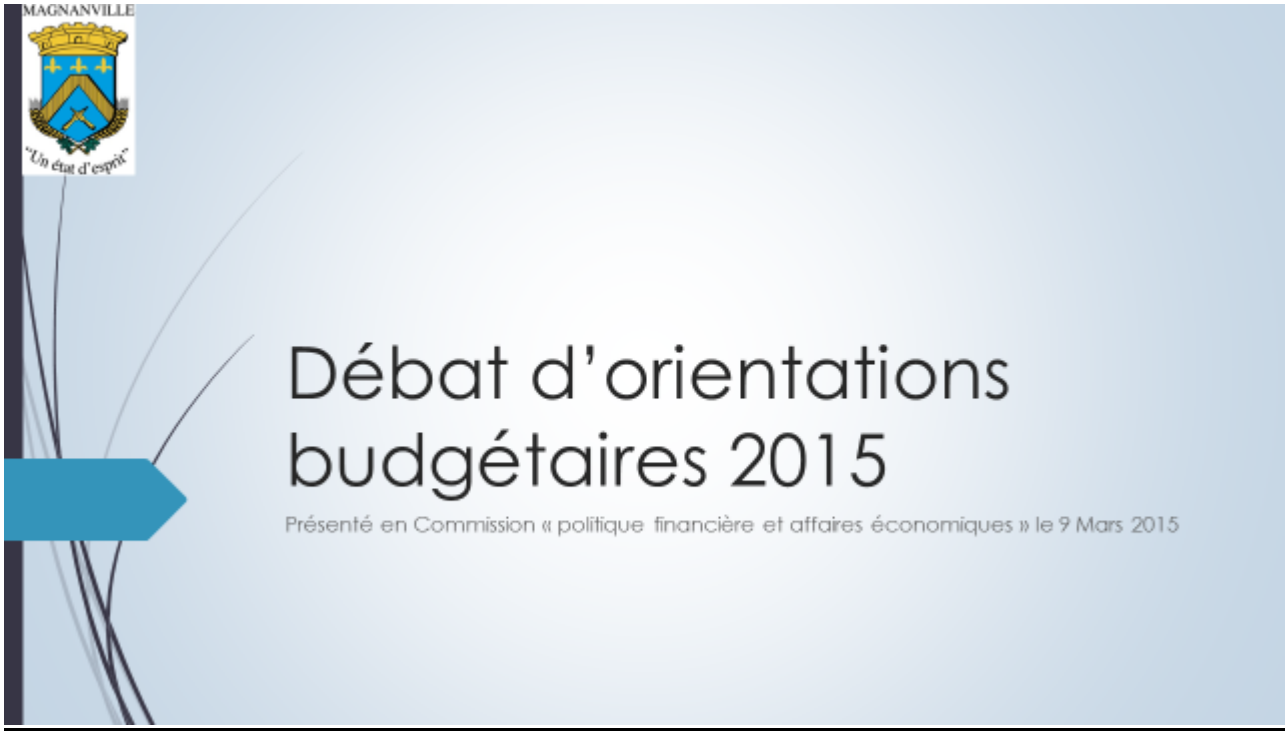

2

Ordre du jour:

I. Le débat d'orientations budgétaires: cadre et objectifs
II. Un contexte financier national et local en tension
III. Un état des lieux de l'exercice clos
IV. Des propositions d'orientations budgétaires
V. Des propositions financières:
   1. *une politique de gestion rigoureuse, recentrée sur les priorités des services aux Magnanvillois permettant de préserver notre équilibre financier*
   2. *la volonté d'investir pour accompagner le développement de la commune*
   3. *une fiscalité maîtrisée*
   4. Les investissements prévisionnels pour 2016-2018 et suivantes

3

I: Le débat d'orientations budgétaires: cadre et objectifs

- Le cadre légal:
  - L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales: le Maire organise, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif, un débat relatif aux orientations budgétaires.
  - Obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.
- Les objectifs
  - Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
  - Etre informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
  - S'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

4

II: Un contexte financier national et local en tension

- Au niveau national:

« La restauration des équilibres financiers appelle une contribution de tous les acteurs : l'Etat et les collectivités locales aussi » (François Hollande - Assises de la démocratie territoriale 2012).

Prévisions concernant le **déficit**: 4.3% du PIB en 2015 – inférieur à 3% en 2017

Economies à réaliser en 2015 par les collectivités territoriales : 3.7 milliards d'euros (7.7 milliards pour l'Etat).

Baisse historique des dotations de l'Etat :

- dotation globale de fonctionnement: - 8.9%
- concours financiers aux collectivités: -11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros depuis entre 2014 et 2017.

Renforcement du principe de **péréquation** qui repose sur les communes considérées les plus riches

5

- Au niveau local:
  - La Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY)
    - Éléments structurants du Débat d'Orientations Budgétaires 2015

      sources: CAMY – Conférence des Maires du 2 février 2015
  - Mise en œuvre au 1er janvier 2016 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

6

Le Document d'orientation budgétaire de la CAMY 2015

- Une capacité financière durablement amoindrie par la baisse continue des dotations:
  - **Dotation globale de fonctionnement**:
    - - 1,5 milliards d'euros en 2014
    - -3,67 milliards d'euros en 2015
    - -3,67 milliards d'euros en 2016
    - -3,67 milliards d'euros en 2017

    - 11 milliards d'euros sur 3 ans
  - **Dotation d'intercommunalité et de compensation**
    - En moyenne - 11% par an en 2015; 2016; 2017 → **- 5.2 milliards d'euros sur 3 ans**
- Et par l'augmentation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**)
    - 1.27 milliards d'euros en 2014
    - 1,8 milliards d'euros en 2015
    - 2,6 2 milliards d'euros en 2016
    - 2,67 milliards d'euros en 2017

    + 1,4 milliards d'euros sur 3 ans

7

- Les hypothèses pour 2015:
  - **Pas d'augmentation de la fiscalité**
    - Taux de cotisation foncière des entreprises: 22.98%
    - Taux de taxe d'habitation: 6.23%
    - Taux de taxe foncière non bâti: 2.16%
    - Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères: 4.04%
  - **Maintien d'une épargne suffisante** pour assurer le financement des investissements
    - Or à partir de 2016, disparition de l'épargne nette :
      - 2015: env.4 millions d'euros
      - 2016: env. -2 millions d'euros

8

- **Renforcement de la mutualisation**:
  - Direction des systèmes informatiques
  - Services fonctionnels
  - Affaires culturelles
- Mise en œuvre du principe de **neutralité budgétaire pour tous les services mutualisés** dès 2015
  - Service du droit des sols
  - Service de la commande publique (auquel nous versons déjà une participation financière)
- **Maitrise de la section de fonctionnement**:
  - Baisse des dépenses de fonctionnement de 3.26% pour BP 2015 par rapport au BP 2014
  - Mais diminution des recettes de fonctionnement de 2.49% (2015/2014)
- **Financement de la section d'investissement par l'autofinancement et l'emprunt**

9

- Les priorités pour 2015:
  - **Le développement économique:**
    - Devenir un territoire industriel d'excellence
    - Stimuler l'entreprenariat et la création/reprise d'entreprises
    - Proposer une offre d'accueil et d'accompagnement favorable au développement des entreprises : requalifier les parcs d'activité, création d'un restaurant interentreprises
    - Optimiser le développement de l'offre commerciale en veillant à l'équilibre territoriale (C.C. de la Compagnie de Phalsbourg)
    - Renforcer l'attractivité du territoire (désenclavement de l'ouest du territoire)
  - **Les déplacements:**
    - Accompagner et anticiper l'arrivée EOLE (4 pôles gares)
    - 4 actions structurantes: restructuration des réseaux de bus, création de parcs relais, adaptation du transport à la demande et du développement du covoiturage, maîtrise d'ouvrage des transports en commun en site propre

10

- **Le développement durable**:
  - Secteur des déchets: renforcement du réseau des déchetteries ; harmonisation des équipements de pré-collecte; développement des conteneurs enterrés.
  - Secteur de la transition énergétique: énergies alternatives, relevé thermographique du territoire et lancement du plan climat air énergie territorial.
- **Les autres actions 2015:**
  - Nouveau programme local de l'habitat intercommunal
  - Contrat de Ville du Mantois

11

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

- Schéma régional de coopération intercommunal arrêté par le Préfet de la Région Ile de France le 4 mars 2015
  - Fusions des :
    - Communauté de communes Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine
    - Communauté de communes Seine-Mauldre
    - Communauté de communes Coteaux du Vexin
    - Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine
    - Communauté d'agglomération Seine-et-Vexin
    - Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines

12

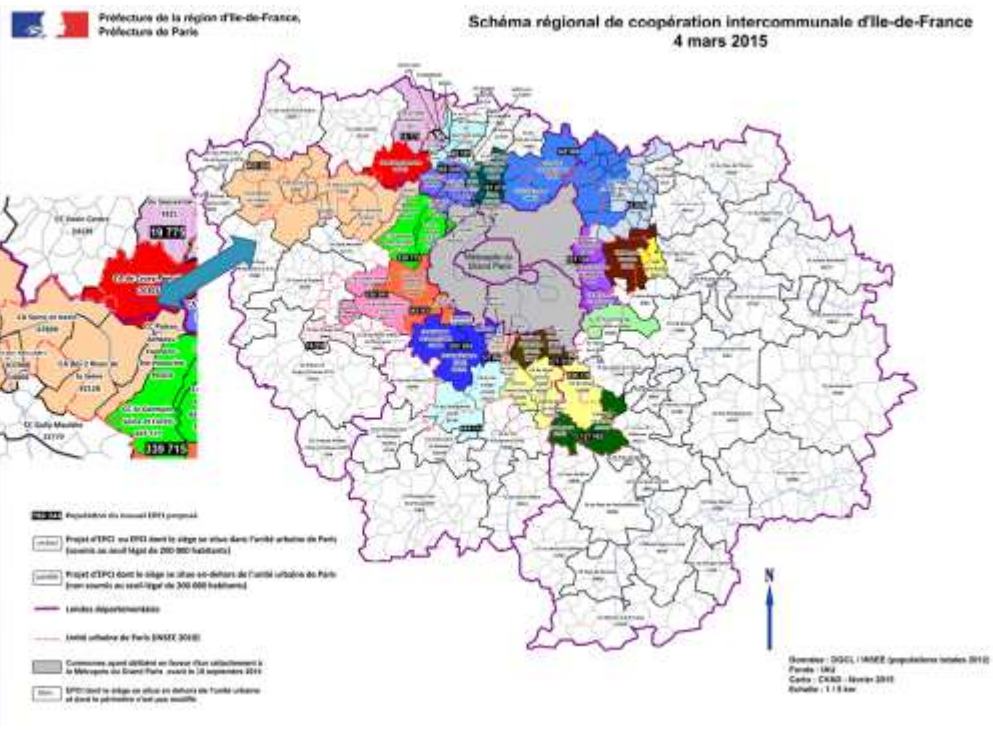

13

III: Un état des lieux de l'exercice clos

Source: analyse financière rétrospective de la Ville de Magnanville de mars 2015 – Ressources Consultants Finances

14

Focus sur le compte administratif 2014

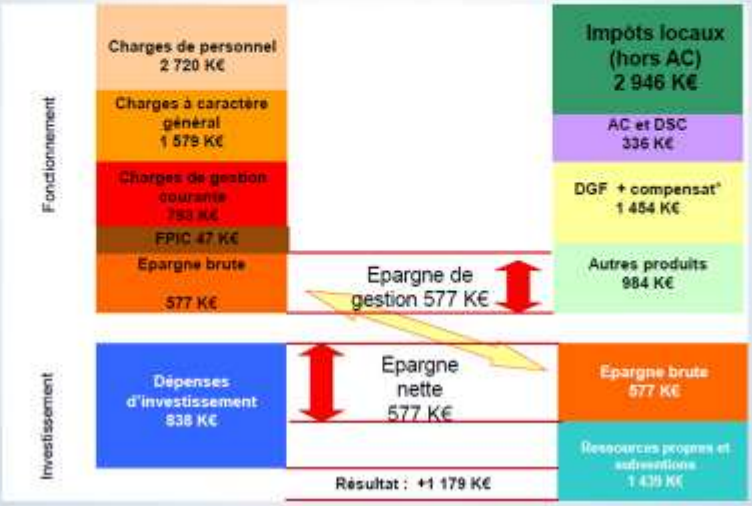

15

Évolution des dépenses de fonctionnement

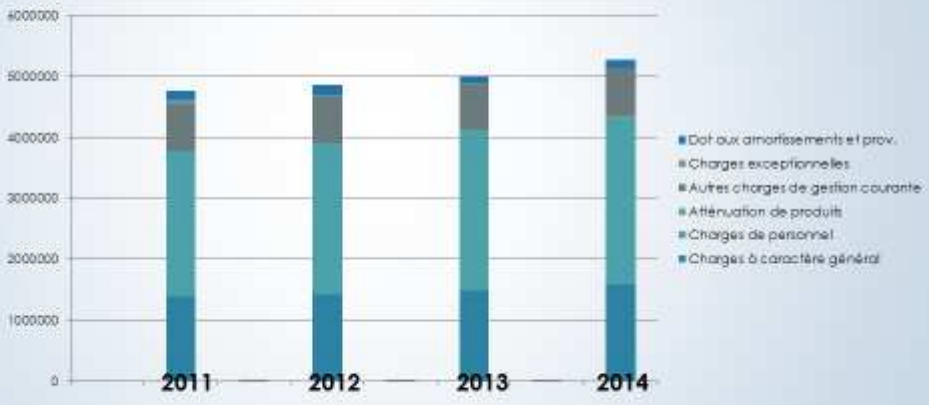

16

- Les charges de fonctionnement courant de la Ville ont augmenté en moyenne de 3.1% par an sur la période 2008-2014.
  - Les **charges de personnel** connaissent une évolution moyenne de **5.5% par an**. Elles représentent près de 52% des charges de fonctionnement de la Ville (moyenne nationale: 49%).
  - Les **charges de gestion courante** sont restées quasi stables : **+ 1% par an**
  - Cette augmentation est essentiellement liée aux **charges à caractère général** qui constituent 30 % du budget communal (**+ 5.5% par an** en moyenne)
    - Augmentation du coût des **fluides**: + 9.3% par an en moyenne
    - Augmentation du coût des **contrats de prestation de services**: + 6.2% par an en moyenne
  - Le poids des subventions versées par la Ville est supérieur à la moyenne nationale (12.6% / 10.4%)

17

Focus sur: les charges à caractère général

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy.
Charges fct courant strictes	4 260	4 568	4 514	4 552	4 686	4 853	5 093	3,0%
Charges à caractère général	1 147	1 291	1 320	1 384	1 423	1 495	1 579	5,5%
Fluides (60611, 60612, 60622)	195	270	245	260	307	356	333	9,3%
Contrats prestations services (611)	184	211	224	237	257	272	264	6,2%
Entretien terrains (61521)	71	81	79	64	83	66	95	4,9%
Entretien batiments (61522)	97	51	39	33	43	46	109	2,0%
Maintenance (6156)	102	106	93	98	94	93	89	-2,2%
Solde charges à caractère général	498	572	640	692	639	662	689	5,5%
Charges de personnel	2 365	2 515	2 463	2 390	2 486	2 589	2 720	2,4%
Autres charges de gestion courante	748	762	731	778	777	769	793	1,0%
CCAS	66	89	60	68	82	80	90	5,2%
Caisse des Ecoles	73	89	76	73	81	102	97	4,8%
RPA "les Myosotis"	122	94	109	150	140	111	142	2,6%
Associations	339	336	321	323	308	305	288	-2,7%
Solde autres charges de gestion courante	147	154	163	163	166	170	176	3,1%
Atténuations de produits : FPIC	0	0	0	0	0	28	47	s.o.
Charges de fonctionnement courant	**4 260**	**4 568**	**4 514**	**4 552**	**4 686**	**4 881**	**5 139**	**3,2%**
Charges exceptionnelles	10	8	21	2	7	3	3	-16,4%
Charges de fct hors intérêts	**4 270**	**4 576**	**4 535**	**4 553**	**4 693**	**4 884**	**5 143**	**3,1%**
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	s.o.
Charges de fonctionnement	**4 270**	**4 576**	**4 535**	**4 553**	**4 693**	**4 884**	**5 143**	**3,1%**

18

Focus sur: les dotations de fonctionnement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGF	1 179 000€	1 149 000€	1 141 000€	1 131 000€	1 126 000€	1 117 000€	1 064 000€
Fonds de péréquation	351 000€	327 000€	262 000€	239 000€	72 000€	36 000€	113 000€ (FSRIF)
Compensations fiscales	56 000€	55 000€	57 000€	69 000€	73 000€	71 000€	66 000€
Total des dotations	1 585 000€	1 530 000€	1 460 000€	1 439 000€	1 271 000€	1 224 000€	1 243 000€

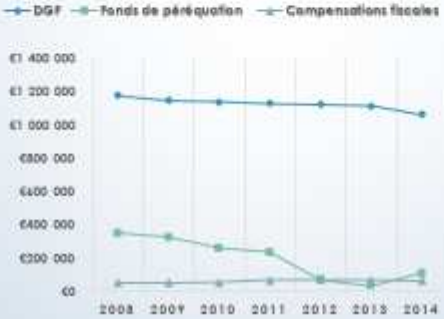

→ Diminution moyenne de 4% par an des dotations alors qu'au sens de la DGF, la population a augmenté de 275 habitants
→ Le montant de DGF perçu par la Ville est égal à la moyenne constatée sur l'ensemble des communes comparables

19

Évolution des dépenses d'investissement

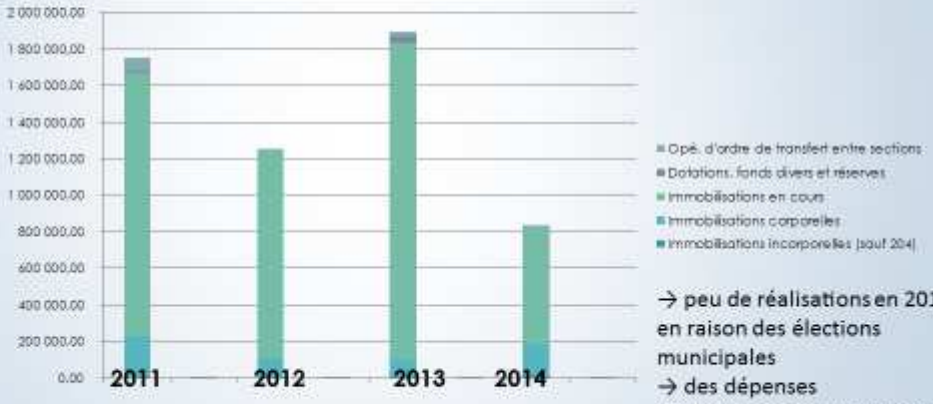

→ peu de réalisations en 2014 en raison des élections municipales
→ des dépenses d'investissement qui restent lourdes pour la commune sans recours à l'emprunt

20

Variation des recettes de fonctionnement

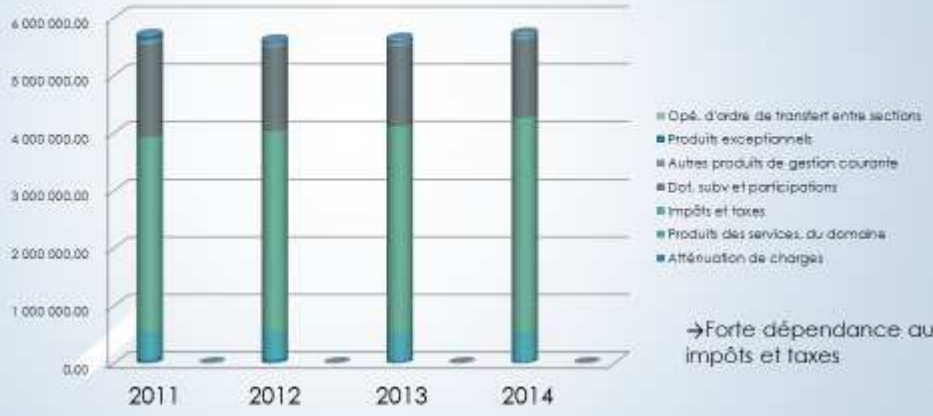

→Forte dépendance aux impôts et taxes

21

- Les **contributions directes:**
  - Les **augmentations des taux** votés depuis 2010 (+5% au total pour la taxe d'habitation et + 8.5% pour la taxe sur le foncier bâti) ont permis à la Ville de limiter la dégradation de la situation financière.
  - En moyenne, les impôts et taxes ont augmenté de 4.3% par an entre 2010 et 2014
- La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est le 2eme poste de ressources de la Ville. Elle **diminue** de1.7% par an en moyenne.
- Les **produits des services** ont également connu une croissance soutenue avec 6% d'**augmentation** moyenne par an.

22

Le financement du fonctionnement

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant stricts	4 995	5 082	5 210	5 555	5 505	5 562	5 673
Impôts et taxes	2 912	2 999	3 175	3 380	3 476	3 583	3 743
Dotations et participations	1 641	1 598	1 519	1 613	1 455	1 404	1 356
Autres produits de fct courant	442	485	517	562	573	575	574
Atténuations de charges	78	74	82	70	63	38	32
Produits de fonctionnement courant	**5 073**	**5 155**	**5 293**	**5 625**	**5 568**	**5 600**	**5 705**
Produits exceptionnels	23	30	40	18	36	32	15
Produits de fonctionnement	**5 096**	**5 186**	**5 332**	**5 643**	**5 605**	**5 631**	**5 720**

	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Produits fonctionnement courant stricts	2,1%	1,7%	2,5%	6,6%	-0,9%	1,0%	2,0%
Impôts et taxes	4,3%	3,0%	5,8%	6,5%	2,8%	3,1%	4,5%
Dotations et participations	-3,1%	-2,7%	-4,9%	6,1%	-9,7%	-3,5%	-3,4%
Autres produits de fct courant	4,5%	9,7%	6,6%	8,7%	2,1%	0,2%	-0,1%
Atténuations de charges	-14,0%	-5,3%	11,8%	-14,8%	-9,7%	-40,3%	-16,6%
Produits de fonctionnement courant	**2,0%**	**1,6%**	**2,7%**	**6,3%**	**-1,0%**	**0,6%**	**1,9%**
Produits exceptionnels	-6,5%	31,4%	30,1%	-54,2%	99,8%	-12,8%	-51,2%
Produits de fonctionnement	**1,9%**	**1,8%**	**2,8%**	**5,8%**	**-0,7%**	**0,5%**	**1,6%**

23

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux TH	17,17%	17,17%	17,43%	17,69%	17,87%	18,08%	18,26%
Taux FB	17,75%	17,75%	18,02%	18,47%	18,84%	19,25%	19,44%
Taux FNB	96,76%	96,76%	98,23%	99,68%	100,68%	101,86%	102,87%

Taux d'imposition communaux

	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Taux TH	1,0%	0,0%	1,5%	1,5%	1,0%	1,2%	1,0%
Taux FB	1,5%	0,0%	1,5%	2,5%	2,0%	2,2%	1,0%
Taux FNB	1,0%	0,0%	1,5%	1,5%	1,0%	1,2%	1,0%
Taux ménages	1,3%	0,0%	1,5%	2,0%	1,5%	1,6%	1,0%

Taux global -taxe d'habitation (2008-2014)

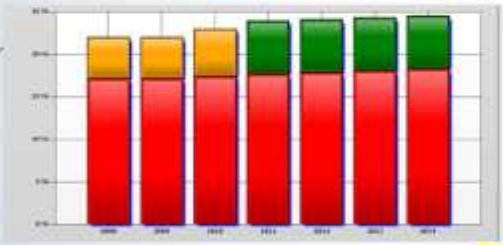

Taux global - taxe sur le foncier bâti (2008-2014)

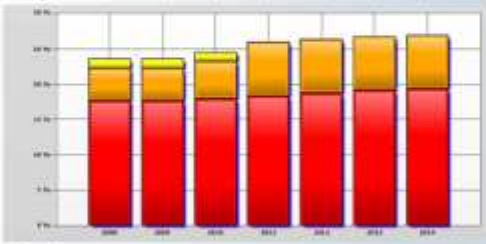

24

Focus sur: la fiscalité locale comparée
année de référence: 2013

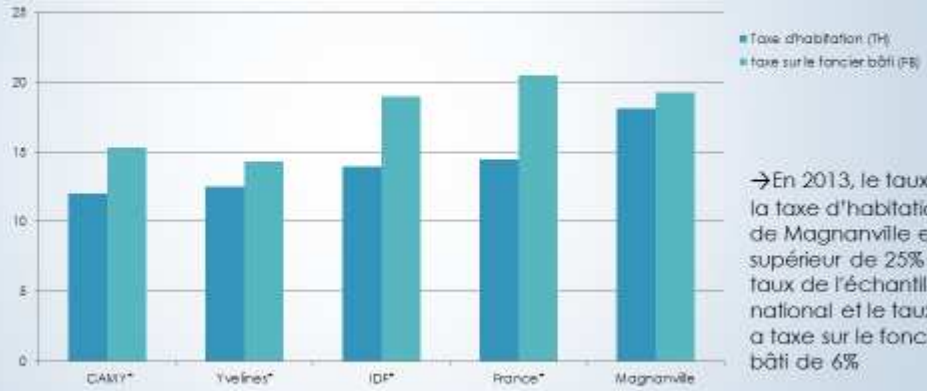

→En 2013, le taux de la taxe d'habitation de Magnanville est supérieur de 25% au taux de l'échantillon national et le taux de a taxe sur le foncier bâti de 6%

* Comparaison basées sur les communes dont la population est comprise en 5000 et 7500 habitants situées dans des EPCI à fiscalité professionnelle unique

25

Financement de l'investissement

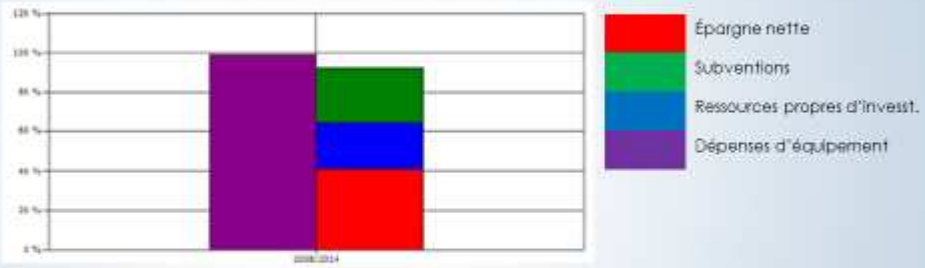

Magnanville a investi **13.5 millions d'euros** en dépenses d'équipement au cours des 7 dernières années soit en moyenne **1.9 million d'euros par an**.
Les dépenses d'investissement sont **autofinancées à hauteur de 41%.**
Les **ressources propres d'investissement** (fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et cessions) **représentent 23%** des recettes d'investissement.
Les subventions en assurent 15% et le fond de roulement complète le financement à hauteur de 8%

26

IV: Des propositions d'orientations budgétaires

- Économie/ emploi: priorité à un commerce adapté aux besoins des Magnanvillois
- Action sociale: une réponse prioritaire aux attentes des Magnanvillois
- Éducation-Jeunesse: priorité à la qualité de l'action éducative en faveur des jeunes Magnanvillois
- Cadre de vie: priorité au respect des équipements et des espaces publics communaux
- Sports: priorité au maintien de l'existant
- Culture: priorité au redéploiement de l'offre / à une gestion raisonnée des équipements
- Logement: priorité à la diversité maitrisée de l'offre
- Développement durable: priorité aux économies d'énergie

27

Économie

28

Économie/ emploi: priorité à une offre de services adaptés aux besoins des Magnanvillois

- Réflexion sur la zone des Brosses (Mag 2000, espace « But », Formule 1)
  - Engagement de la Ville auprès de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines: définition de projet, portage du risque financier partagé à hauteur de 50% avec la CAMY
- Cabinet médical :
  - Acquisition d'environ 300 m2 de locaux en RDC destinés à des activités médicales et para médicales visant à conserver des praticiens sur le territoire
  - Dans le cadre d'un projet immobilier d'environ 140 logements..
  - Capacité d'accueil: 5 à 7 praticiens.
  - Livraison prévue au dernier trimestre 2015.
  - Nécessité de recours à l'emprunt pour l'achat de l'équipement.
- Emploi:
  - Diminution du nombre de jobs d'été: 16 au lieu de 25

29

Action Sociale

30

Action sociale: une réponse prioritaire aux attentes des Magnanvillois

- Cabinet médical:
- CCAS:
  - Colis séniors:
    - En 2015, baisse du prix du colis de 25%
    - Réflexion à engager sur le seuil d'éligibilité (âge)
- RPA:
  - Fin de la convention avec la SOVAL en 2020
  - Une moyenne de 5 à 6 logements vacants par an:
    - Les logements proposés ne répondent plus à l'attente
    - Diminution de l'attractivité de ce type de résidence de maintien à domicile individuel
    - Possibilité de prévoir des logements adaptés au vieillissement dans les nouveaux projets
- Salle des familles:
  - Équipement vieillissant
  - Réflexion à mener sur une location réduite aux salles (hors cuisine)- dans un premier temps

31

Logement

32

Logement: priorité à la diversité/au développement maitrisée de l'offre

- Mongazons: 131 logements
  - Dont:38logements collectifs sociaux,
  - 69 logements collectifs en accession
  - 24 maisons individuelles (possibilité d'évolution à 19)
- Mare Pasloue:
  - Projet du mandat – réalisé dans le cadre d'une convention avec l'EPFY
  - Environ 150logements (dont 20% de logements sociaux locatifs et 10% d'accession sociale à la propriété), 1 équipement public
- Patrimoine privé communal:
  - La Ville possède 6logements
  - Patrimoine ancien (30ans), compétence non obligatoire de la collectivité
- Zone des Brosses:
  - Périmètre de veille en cours d'étude sur la zone de « BUT »
  - Priorité à la définition d'un projet liant commerces de proximité et habitat

33

Education- Jeunesse

34

Éducation-Jeunesse: priorité à la qualité de l'action éducative en faveur des jeunes Magnanvillois

- Temps d'Activité Périscolaire:
  - 327 enfants accueillis (soit moins de 50% des élèves)
  - Gestion en régie par le personnel communal
  - Activités gratuites à ce jour
  - Réflexion à envisager au terme du versement du fond d'amorçage
- Écoles: nouveaux arrivants :
  - Nécessaire adaptation de nos équipements scolaires
  - Accueil des enfants extra-muros à maîtriser

35

Éducation-Jeunesse: priorité à la qualité de l'action éducative en faveur des jeunes Magnanvillois (suite)

- Navettes:
  - Réflexion à mener sur un possible aménagement de l'avenue de l'Europe pour sécuriser une traverser piétonne des enfants (pédibus?)
  - Réflexion à mener sur une participation financière des familles aux coûts de la navette scolaire
- Accueil matin/soir:
  - Réflexion sur un accueil périscolaire dans les établissements scolaires visant à réduire les coûts de transports
- Classes de découverte:
  - Soit un maintien en l'état
  - Soit la mise en place d'autres projets partenariaux avec les enseignants

36

Éducation-Jeunesse: priorité à la qualité de l'action éducative en faveur des jeunes Magnanvillois (fin)

- Contrat social de territoire:
  - Renforcement d'actions à destination des adolescents et préadolescents
  - Développement d'actions liées à la parentalité
- Jobs d'été

37

Cadre de vie

38

Cadre de vie: priorité au respect et à l'entretien des équipements et espaces publics communaux

- Hôtel de Ville:
  - Travaux d'aménagement intérieur
- Écoles:
  - Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
  - Insonorisation des restaurants scolaires primaires
  - Jeux extérieurs (écoles et squares)
- Sports:
  - Rénovation de 2 courts de tennis extérieurs
- Voirie:
  - Mise aux normes et entretien de l'éclairage public
  - Illuminations de fin d'année: diminution des coûts globaux de 20%
  - Réfection de la rue des Ormes
  - Création d'un puisard pour les eaux de ruissellement
  - Accessibilité PMR des arrêts de bus
- Social:
  - Maison médicale

39

Sports

40

Sports: priorité au maintien de l'existant

- Salle polyvalente:
  - Étude pour la rénovation et/ou une nouvelle définition de l'équipement
- Rénovation de 2 terrains de tennis extérieurs
- Maintien du montant des subventions aux clubs sportifs

41

Culture

42

Culture: priorité au redéploiement de l'offre / à une gestion raisonnée des équipements

- Réflexion sur la politique et la gestion culturelle communale
  - Pour rappel:
    - Subventions : 260 954€
      - Ommasec : 162 000€
      - Ecole des 4 Z'Arts: 71 904 € (en 2015: diminution de 15 000€ - compensation CAMY et proposition de l'Ecole des 4 Z'Arts d'une diminution de 1 500€pour la fête de la musique)
  - Classes CHAM
    - Réflexion en cours avec la CAMY pour une prise en compte des frais de fonctionnement
    - Réflexion sur le coût de l'élève extra-muros situé dans le périmètre de la CAMY (122€)

43

Développement durable

44

Développement durable: priorité aux économies d'énergie

- Éclairage public:
  - Relance d'un nouveau marché public prenant en compte les nouvelles technologies moins énergivores
- Diagnostic énergétique:
  - Objectif: diminuer les dépenses d'énergie dans les équipements communaux
- Location de 3 véhicules hybrides et d'un véhicule électrique
- Dématérialisation des procédures
- Entretien des espaces verts: gestion raisonnée
  - Zéro phyto
  - Développement d'espaces durables: prairies fleuries

45

Dans ce contexte tendu pour les finances locales, les efforts de gestion doivent être mis au service des priorités quotidiennes des Magnanvillois.

Les orientations budgétaires se fondent donc sur une politique de proximité (fonctionnement) et d'investissement recentrée sur les priorités des Magnanvillois

46

V: Des propositions financières

Une politique de gestion rigoureuse, recentrée sur les priorités des services aux Magnanvillois permettant de préserver notre équilibre financier

- Proposition de budget de fonctionnement 2015: **5 766 948€**
  - soit une augmentation des dépenses de 2,9% par rapport à 2014
- Prévisionnel des recettes de fonctionnement: **5 766 948€**
  - Dont:
    - Impôts et taxes: 3 696 984€
    - Dotations : 1 185 486€
    - Produits des services: 480 940€

47

V: Des propositions financières

Une volonté d'investir pour accompagner le développement de la commune

- Proposition de budget d'investissement 2015: **2 784 443€**
  - Contractualisation d'un emprunt sur une base maximum de 2 millions d'euros
    - Mobilisation de 515 000€ pour la maison médicale
- Prévisionnel des recettes d'investissement: **2 784 443€**
  - Subventions:
    - Fonds de concours de la CAMY: insonorisation des restaurants scolaires+ jeux d'extérieurs + puisards de ruissellement + plateaux de bus
    - Subvention de la Préfecture des Yvelines: DETR (VPI + maison médicale?) et accessibilité PMR
    - EPAMSA: subvention borne de recharge pour voiture électrique
  - Subventions à envisager (?):
    - CDOR PLUS: Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle avec le Conseil général des Yvelines. Il vise au subventionnement de projets de construction de logements sociaux dans les villes urbaines. Induit un engagement de la Ville à construire des logements sociaux

48

ANNEE 2015				
NATURE DES DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT		
		FONDS PROPRES	SUBVENTION	EMPRUNT
SECTEUR PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT				
Révision du PLU	27 762,00 €	27 762,00 €		
Diagnostic sur cons. Élect. Bât	5 000,00 €	5 000,00 €		
Diagnostic sur adaptabilité éclairage public	5 000,00 €	5 000,00 €		
Tx réhabilitation intérieure et création ns bureaux, achat de mob et mat. inform. Mairie	75 150,00 €	75 150,00 €		
Matériels de transport et matériels et outillages tech	22 800,00 €	22 800,00 €		
Acquisition d'un cabinet médical et agencements	605 000,00 €		90 000,00 €	515 000,00 €
Travaux d'éclairage public	500 000,00 €	500 000,00 €		
Création de 6 plateaux de bus	90 000,00 €	22 500,00 €	67 500,00 €	
Réfection de la rue des Ormes	98 900,00 €	98 900,00 €		
Création de puisards pour ruissellement	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
Assistance maîtrise ouvrage projet Place Mendes Fra	14 000,00 €	14 000,00 €		
Création de 4 plateaux surélevés	82 350,00 €	82 350,00 €		
Travaux d'accessibilité PMR des espaces publics	304 000,00 €	304 000,00 €		
Installation de jeux dans les squares	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	
Sous-Total	**1 853 962,00 €**	**1 069 462,00 €**	**269 500,00 €**	**515 000,00 €**
SECTEUR CULTUREL				
Etude urbaine pour le site de la mare Pasloue	20 000,00 €	20 000,00 €		
Pose de radiateurs au Colombier	17 100,00 €	17 100,00 €		
Sous-Total	**37 100,00 €**	**37 100,00 €**		
SECTEUR ENFANCE				
Installation de jeux à la maison de l'Enfance	18 000,00 €	9 000,00 €		
AMO Carte Scolaire	8 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €	
Insonorisation des restaurants scolaires	50 650,00 €	31 150,00 €	19 500,00 €	
Travaux d'accessibilité des bâtiments scolaires	156 100,00 €	114 183,00 €	41 917,00 €	
Installations de jeux dans les écoles	41 800,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	
Sous-Total	**274 550,00 €**	**183 233,00 €**	**91 317,00 €**	
SECTEUR SPORTIF				
Rénovation des courts de tennis extérieurs	55 500,00 €	55 500,00 €		
Rénovation main courante stabilisé + pare ballons	38 000,00 €	38 000,00 €		
Réaménagement ancien garage technique pour les a	35 000,00 €	35 000,00 €		
AMO réfection salle polyvalente	14 000,00 €	14 000,00 €		
Sous-Total	**142 500,00 €**	**142 500,00 €**		
TOTAL GENERAL	**2 308 112,00 €**	**1 432 295,00 €**	**360 817,00 €**	**515 000,00 €**

49

V: Des propositions financières

Une fiscalité maitrisée

- Proposition – augmentation de 1%
  - Taxe d'habitation: 18.44% au lieu de 18.26%
  - Taxe foncière sur le bâti: 19.63% au lieu de 19.44%
  - Taxe foncière sur le non bâti: 103.88% au lieu de 102.87%

50

V: Des propositions financières

les investissements prévisionnels pour les années à venir: 2016

ANNEE 2016				
NATURE DES DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	FINANCEMENT		
		FONDS PROPRES MONTANT MINIMAL REQUIS	SUBVENTION	EMPRUNT
SECTEUR PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT				
Réfection ramelage extérieur salle des mariages et ravalement de la mairie	70 000,00 €	70 000,00 €		
Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux	300 000,00 €	300 000,00 €		0,00 €
Construction d'un abri pour le cimetière	30 000,00 €	30 000,00 €		
Réfection de la rue des Roussières entre place du 19 mars et fin de la rue Marie Pasloue	67 800,00 €	67 800,00 €		
Accessibilité arrêts de bus (2 plateaux)	60 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	
Aménagement Place Mendès France	400 000,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
Sous-Total	**927 800,00 €**	**682 800,00 €**	**45 000,00 €**	**200 000,00 €**
SECTEUR SPORTIF				
Travaux salle polyvalente	300 000,00 €	300 000,00 €	Recherche de financements	
Sous-Total	**300 000,00 €**	**300 000,00 €**		
TOTAL GENERAL	**1 227 800,00 €**	**982 800,00 €**	**45 000,00 €**	**200 000,00 €**

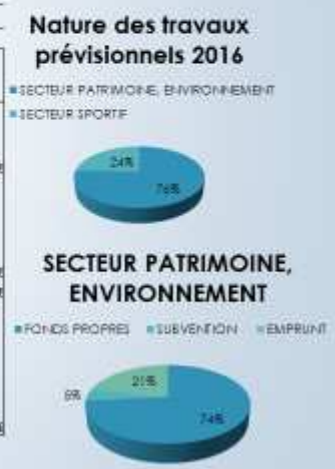

51

V: Des propositions financières

les investissements prévisionnels pour les années à venir: 2017

ANNEE 2017				
NATURE DES DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	FINANCEMENT		
		FONDS PROPRES MONTANT MINIMAL REQUIS	SUBVENTION	EMPRUNT
SECTEUR PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT				
Rénovation énergétique des bâtiments	50 000,00 €	50 000,00 €		
Extension du columbarium	38 000,00 €	38 000,00 €		
Réfection de la rue des Roussières entre plateau Lorraine et place du 19 mars	130 500,00 €	130 500,00 €		
Accessibilité arrêts de bus (4 plateaux)	60 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	
Aménagement Place Mendès France	600 000,00 €			600 000,00 €
Sous-Total	**878 500,00 €**	**233 500,00 €**	**45 000,00 €**	**600 000,00 €**
SECTEUR SPORTIF				
Travaux salle polyvalente	485 000,00 €	*recherche de*	*financements*	485 000,00 €
Sous-Total	485 000,00 €			485 000,00 €
TOTAL GENERAL	**1 363 500,00 €**	**233 500,00 €**	**45 000,00 €**	**1 085 000,00 €**

52

V: Des propositions financières

les investissements prévisionnels pour les années à venir: 2018 et suivantes

ANNEE 2018				
NATURE DES DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	FINANCEMENT		
		FONDS PROPRES	SUBVENTION	EMPRUNT
SECTEUR PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT				
Définition implantation de nouveaux ateliers municipaux	1 500 000,00 €	Financement non établi		
Réfection rue des Roussières entre la rue Mongazons et plateau de Lorraine	140 700,00 €	140 700,00 €		
Sous-Total	**1 640 700,00 €**	**140 700,00 €**		
SECTEUR CULTUREL				
Réalisation du projet du site de la mare Pasloue (Future médiathèque)	2 000 000,00 €	Financement non établi		
Sous-Total	**2 000 000,00 €**			
SECTEUR SPORTIF				
Travaux salle polyvalente	400 000,00 €	200 000,00 €	Recherche de financement	200 000,00 €
Sous-Total	**400 000,00 €**	**200 000,00 €**		**200 000,00 €**
TOTAL GENERAL	**4 040 700,00 €**	**340 000,00 €**		**200 000,00 €**

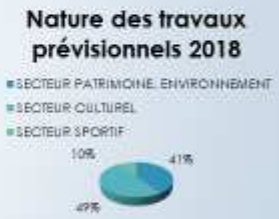

➢ *Michel LEBOUC rappelle les économies faites pour la commune grâce au travail fait avec la CAMY pour obtenir des aides financières pour nos projets.*

➢ *Emmanuel COLLIN donne lecture d'une déclaration :*

« Chers collègues,

Conformément aux objectifs assignés par la loi au débat d'orientation budgétaire, il convient de discuter des orientations budgétaires et de la stratégie financière de la commune de Magnanville.

***1** Ces trois dernières années ont été marquées par une dégradation très sensible de la situation financière de notre commune.*

La progression des dépenses de fonctionnement a été très soutenue. Elle s'établit à +4,1% en moyenne annuelle.

Cette progression est majoritairement due à la hausse des dépenses de personnel mais également à celle des charges à caractère général (énergie-électricité ; contrats de prestations de services ; entretien des bâtiments).

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement étaient quasiment stables, avec une progression moyenne de +0,5%.

La hausse des recettes fiscale a permis de couvrir la diminution des dotations et participations, en provenance de l'Etat pour l'essentiel.

Cependant, la croissance de la fiscalité s'explique par la hausse de la contribution demandée à nos concitoyens.

Cet effet de ciseaux entre la progression des dépenses (+4,1%) et des recettes (+0,5%) s'est traduit par une division par deux de l'épargne brute entre 2011 à 2014.

Cette tendance met en danger notre capacité d'investissement pour les années à venir.

***2** Les différentes réformes en cours, comme la baisse des dotations d'Etat, ou à venir, comme la révision des valeurs locatives cadastrales, rendent difficiles toute projection sur le moyen terme.*

Cependant, il convient d'anticiper pour les années à venir une baisse, et non plus une stabilité, des recettes de fonctionnement.

Le gouvernement a en effet engagé, depuis 2014, une baisse sans précédent des dotations aux collectivités locales.

Elle se traduit par une diminution de 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 de la dotation globale de fonctionnement.

Il s'agit de faire contribuer les collectivités locales à l'effort indispensable de redressement des finances publiques.

Pour Magnanville, cela s'est traduit par une diminution de la DGF de près de 50 000 € en 2014 et pourrait représenter des baisses annuelles deux fois supérieures jusqu'en 2017.

Dans le même temps, le produit de la fiscalité devrait continuer à progresser en lien avec la revalorisation forfaitaire des bases et l'accroissement de la population.

Mais cette progression sera insuffisante pour compenser la baisse des dotations.

Quant au recours au levier fiscal, il ne peut être érigé en rempart contre la baisse de la DGF parce que les Magnanvillois, en particulier les classes moyennes, ne peuvent supporter un accroissement de la fiscalité qu'ils subissent.

Par conséquent, nous avons l'impérieuse nécessité de nous adapter à une stabilité, voire à une baisse durable, de nos ressources de fonctionnement.

Cela passe par une maîtrise très urgente des dépenses de fonctionnement.

Le ralentissement des prévisions de dépenses pour 2015 n'est pas suffisant.

Sans une action exigeante et ambitieuse quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, toute discussion sur les investissements est sans motif.

3 *notre position concernant les grandes orientations budgétaires est la suivante :*

- concernant les recettes de fonctionnement :

-le recours à la hausse des taux d'imposition ne peut être utilisé qu'en dernière extrémité ;

-une réflexion relative à la politique tarifaire de la commune doit être engagée.

- concernant les dépenses de fonctionnement :

La maîtrise, urgente et durable, des dépenses de fonctionnement par la mise en place d'une action exigeante et ambitieuse doit être enclenchée ;

- concernant le recours à l'emprunt :

Nous n'avons aucun a priori de principe quant à cette stratégie nouvelle pour notre commune.

Certains investissements lourds sont nécessaires et les conditions actuelles de financement sont avantageuses.

Cependant, l'endettement pose une question : la commune a-t-elle la capacité de rembourser les emprunts d'aujourd'hui sans augmenter demain la fiscalité ?

Rappelons que le paiement des charges financières se traduira par une nouvelle diminution de l'épargne, déjà en très forte baisse ces 3 dernières années.

Par conséquent nous serons particulièrement vigilants au bilan économique des projets qui seront financés par l'emprunt.

Oui par exemple pour le centre médical, nécessaire pour les Magnanvillois et financés par les loyers des locataires.

Oui pour des investissements qui génèreront demain des gains durables sur les dépenses de fonctionnement, comme par exemple les travaux d'économie d'énergie, d'eau, de fluide ….. et envisager une forte baisse des charges à caractère général.

Le choix des investissements indispensables à programmer et leurs modalités de financement doit dès lors respecter deux impératifs :

- répondre bien évidemment aux besoins et attentes des Magnanvillois et au développement harmonieux de notre ville.

- se traduire par un gain de fonctionnement durable à court et moyen terme !

A ce titre, concernant les principaux investissements programmés par la majorité :

- nous soutenons l'acquisition du pôle médical qui répond à une attente des Magnanvillois et contribue à la qualité de vie de nos concitoyens. Le financement par emprunt nous semble une bonne orientation dans la mesure où son remboursement peut être couvert par les loyers des occupants.

Nous soutenons également les travaux de rénovation énergétique dans la mesure où ils peuvent être générateurs d'économie de fonctionnement. Nous pourrions même envisager un programme plus ambitieux financé par l'emprunt gagé sur les gains réalisés. Ce programme nous semble trop tardif, il n'apparait qu'en année 2017 alors qu'il aurait dû être anticipé dès 2014 pour une baisse immédiate des charges à caractère général.

Par contre nous avons des questions quant à l'évolution de la population de la commune liée aux programmes immobiliers en cours (Pastorale et Clos des Pincevins dans un 1er temps et La Mare Pasloue sur le plus long terme).

Cette évolution pose des interrogations quant aux besoins en services publics qu'elle génère, notamment dans le domaine de l'enseignement.

Qu'elle sera la conséquence de cette hausse de la population sur les effectifs scolaires ?

Les capacités d'accueil des écoles maternelles et primaires sont-elles suffisantes pour permettre une prise en charge suffisante et de qualité des nouveaux élèves ? »

➢ *Michel LEBOUC dit que cette déclaration partage le constat et les perspectives de la majorité en termes de maitrise de coûts de fonctionnement. Rappelle que la baisse de la DGF est subie par la commune et risque de s'accentuer dans les prochaines années à venir ; d'où l'obligation de travailler les coûts de fonctionnement dans la durabilité. Dit que les investissements sont une priorité d'avenir pour une ville. « Une commune qui n'investit pas c'est une commune qui meurt ».*

➢ *Il rappelle le travail important de recherches et d'obtentions de subventions et en donne quelques exemples.*

➢ *Sandrine MARTINS répond à Emmanuel COLLIN quant à la capacité de la commune à rembourser l'emprunt envisagé. Le budget a été construit sur une démarche nouvelle en tenant compte des budgets à venir avec un programme d'investissements sur lequel la commune peut s'engager.*

➢ *Dit que le budget au départ était à + 9,8 % d'augmentation et qu'après 2 ½ mois de travail avec les services les élus, il est retombé à environ 2 % d'augmentation. Précise que dans les années à venir, cette méthode permettra à la commune une meilleure maîtrise des coûts.*

➢ *Dit que sur les effectifs scolaires, la commune a la capacité d'absorption aujourd'hui et demain, avec les programmes des Mongazons et de la Mare Pasloue, dans de bonnes conditions. Rappelle les fermetures de classes notamment aux Tilleuls cette année et ce, malgré une surcharge relative aux Marronniers. Dit qu'un travail va être engagé sur les périmètres scolaires ; le but étant de maintenir les 3 écoles sur Magnanville avec des niveaux équilibrés et équitables en termes de mixité sociale.*

➢ *Dit qu'une réflexion sur les extra-muros doit être envisagée. Explique que beaucoup d'enfants ont été acceptés au fil des années pour éviter des fermetures de classes. On recense une forte proportion d'enfants hors commune, environ 20 % sur 757 élèves. Informe également que la commune n'acceptera pas de dérogations scolaires si les communes de résidence ne prennent pas en charge la totalité les frais de scolarité.*

➢ *Michel LEBOUC ajoute que des réflexions sont en cours, en partenariat avec la Sous-Préfecture et les Services Sociaux du Conseil Général des Yvelines, sur l'accueil des familles au Formule1. L'obtention d'une subvention par enfant est sollicitée afin de permettre à notre commune de limiter les incidences financières. Dit que la loi ne permet pas aux communes de refuser la scolarité des enfants.*

VI - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances des Biens,
- Assurances Responsabilité Civile,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Juridique,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2016-2019, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Adhère au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2016-2019,**
- **Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.**

VII - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – PROGRAMMATION 2015 – DOSSIER REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Monsieur le Préfet a fait connaître, par circulaire préfectorale du 26 janvier 2015, les catégories d'opérations prioritaires en vue de la répartition de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de la programmation 2015 ainsi que leurs conditions d'obtention.

Considérant la nécessité pour les professionnels de santé de la commune de disposer d'un local conforme aux normes PMR et de rester sur notre territoire, la Commune a décidé d'inscrire l'acquisition et les agencements d'un cabinet médical au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) – Programme 2015.

La collectivité doit s'engager sur le non commencement de l'opération ainsi que l'engagement à ne pas commencer son exécution avant que le dossier ne soit déclaré complet par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal est, également, tenu de s'engager sur le financement des opérations.

➢ *Michel LEBOUC précise qu'il n'y a pas de certitude quant à l'obtention de la subvention.*

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à présenter à Monsieur le Préfet le dossier ci-après :**
    - **Catégorie « Secteur Social» : Regroupement des professionnels de santé**
        - **Acquisition et agencements du cabinet médical hors frais de notaire –Taux 30,00% - plafonné à 300 000 € HT pour un montant maximum de subvention de 90 000 € - pour un coût total estimé de 504 150 € HT soit 604 980 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum.**

VIII - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – PROGRAMMATION 2015 – DOSSIER TNI

Monsieur le Préfet nous a fait connaître, par circulaire préfectorale du 26 janvier 2015, les catégories d'opérations prioritaires en vue de la répartition de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de la programmation 2015 ainsi que leurs conditions d'obtention.

Considérant la nécessité pour les écoles élémentaires des Cytises et des Tilleuls de se doter d'un TNI et pour l'école élémentaire des Marronniers de se doter de deux TNI, la Commune a décidé de présenter un deuxième dossier et d'inscrire cette dépense au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) – Programme 2015.

La collectivité doit s'engager sur le non commencement de l'opération ainsi que l'engagement à ne pas commencer son exécution avant que le dossier ne soit déclaré complet par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal est, également, tenu de s'engager sur le financement des opérations.

➢ *Nicolas LAROCHE demande si ces TNI sont inscrits au tableau d'investissements 2015.*

➢ *Sandrine MARTINS confirme qu'ils sont inscrits au BP 2015.*

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à présenter à Monsieur le Préfet le dossier ci-après :**
    - **Catégorie « Nouvelles Technologies» : Equipement des classes élémentaires en TNI**
        - **Equipement d'un vidéoprojecteur interactif pour les groupes scolaires Ecole Elémentaire des Cytises et Ecole Elémentaire des Tilleuls et de deux vidéoprojecteurs interactif pour le groupes scolaire Ecole Elémentaire des**

Marronniers – Taux 30,00 % - montant plafonné à 1 500 € par classe - pour un coût total estimé de 9 660,00 HT soit 11 584,08 € TTC.

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum.**

IX - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

Les acheteurs publics se doivent de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence. Le regroupement dont le Syndicat d'Energie des Yvelines, se proposant d'être le coordonnateur, permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi obtenir de meilleurs prix.

La Commune de MAGNANVILLE a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses bâtiments communaux et à intérêt à adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses propres besoins.

➢ *Michel LEBOUC donne quelques explications sur la libéralisation du secteur d'énergie. Dit qu'aujourd'hui les communes ont le choix et ce, dans le respect du code des marchés publics.*

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Adhère au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Energie des Yvelines.**
- **Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines.**
- **Autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Approuve la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé soit P=150 € +0.14 € x nombre d'habitant* (*Chiffre de la population totale au dernier recensement publié) avec un plafond pour la partie variable de 2 500 € pour les Communes ayant une population inférieure ou égale à 20 000 habitants) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,**
- **Donne mandat au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords- cadres dont la commune de MAGNANVILLE sera partie prenante,**
- **Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de MAGNANVILLE est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.**

X - MINI CAMP 2015

Dans le cadre des activités organisées par la commune en faveur de la jeunesse, la commission jeunesse réunie le 15 Octobre 2014 propose de reconduire un mini-camp cette année en août.

Le produit proposé est :

- **Un séjour au camping Portland à Port en Bessin (Calvados) du 24 au 28 Août 2015.**

Situation géographique	Hébergement	Activités
Le camping PORT'LAND se situe à Port en Bessin à environ 15 km de Bayeux, environ deux heures trente minutes de trajet. (*Dans le centre-ville : 1 supérette (avec possibilité de livraison), 1 super U, pharmacie à Bayeux hôpital, pompiers).*	Camping 4 étoiles situé à 500 mètres du centre-ville et du port. L'emplacement des groupes a une superficie d'environ 400 m² avec bornes électriques et robinets d'eau. A proximité, des sanitaires équipés d'une dizaine de douches et d'environ 8 WC, ainsi que bacs à vaisselle et de lavage, de machines à laver à disposition.	Elles seront réalisées à l'intérieur du camping : piscine couverte chauffée + piscine extérieure avec toboggans. 4 étangs de pêche, activités proposées par l'équipe d'animation du camping. Terrain multisports, structures gonflables, jeux pour enfants, animation en soirée.

Public concerné : 6 ½(CP) - 12 ans (répartis en deux groupes de 24 enfants maximum par séjour).
Hébergement : sous tente.
Restauration : en autogestion.
Transport : bus.
Encadrement : 4 animateurs et 1 directeur par camp.

Le Budget prévisionnel établi sur la base de 48 enfants par séjour fait apparaître un coût par enfant estimé à 190.00 €.

La grille des quotients est fixée comme suit :

Proposition Prix séjour		
Quotient A	29%	55,10 €
Quotient B	32%	60,80 €
Quotient C	36%	68,40 €
Quotient D	42%	79,80 €
Quotient E	48%	91,20 €
Quotient F	56%	106,40 €
Quotient G	64%	121,60 €
Quotient H	72%	136,80 €
Quotient I	80%	152,00 €
Extra - muros	100%	190,00 €

Un acompte de 30 % sera demandé lors de l'inscription.

Le Conseil, à l'unanimité, reconduit cette année le mini camp au camping Portland à Port en Bessin (Calvados) du 24 au 28 Août 2015.

XI - FERMETURE UNITE DE CARDIOLOGIE DE MANTES LA JOLIE

➢ *Michel LEBOUC précise que ce courrier fait suite au vœu du conseil municipal en date du 24 novembre 2014 et demande à ce qu'il soit transmis à l'association Cœur d'Hôpital.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Le Chef de Cabinet

Paris, le 05 FEV. 2015

Nos Réf. : A 14039692 D 15000895 DDC/DRPG/mc
Vos Réf. : courrier du 5 décembre 2014

MAIRIE DE MAGNANVILLE
10 FEV. 2015 976
COURRIER ARRIVE

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur la délibération de votre conseil municipal concernant la demande de réouverture de l'unité de cardiologie interventionnelle de l'hôpital François Quesnay de Mantes-la-Jolie.

Les décrets du 14 avril 2009 relatifs aux conditions d'implantations et aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités interventionnelles en cardiologie modifient de manière substantielle l'organisation et le périmètre des structures réalisant ces activités en prenant en compte les enjeux relatifs à la démographie médicale, à l'évolution des techniques et aux indications.

En application de ces décrets, le volet cardiologie du troisième schéma régional d'organisation des soins (SROS III) a été publié en juin 2010. Les implantations arrêtées pour couvrir les besoins de la population en terme d'activité de cardiologie interventionnelle de type III ont été fixées à quatre au lieu de sept dans le département des Yvelines. En conformité avec ce SROS III, trois sites n'ont pas eu le renouvellement de l'autorisation liée à cette activité dont le Centre hospitalier (CH) de Mantes-la-Jolie. En effet, le directeur constatant que son établissement n'atteignait pas le seuil d'activité prévu par les textes (350 actes minimum par an), a décidé de ne pas demander le renouvellement de son autorisation.

L'arrêt de cette activité interventionnelle s'inscrit dans un projet d'amélioration de la filière de soins en cardiologie par la construction d'un partenariat fort entre des établissements proches. L'identification du centre cardiologique d'Evecquemont comme partenaire privilégié permet de répondre aux problèmes de seuils règlementaires et de démographie médicale en cardiologie présents dans votre bassin. Cette coopération a fait l'objet d'une formalisation conventionnelle lors de la délivrance de l'autorisation au centre cardiologique d'Evecquemont.

C'est dans ce contexte que l'activité de cardiologie interventionnelle du CH de Mantes-la-Jolie a cessé, au terme d'un long processus de consultations d'experts et d'instances qualifiées.

.../...

Monsieur Michel LEBOUC
Maire de Magnanville
Rue de la Ferme
78200 MAGNANVILLE

14 AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS 07 SP
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

Toutefois, l'arrêt de cette activité ne remet nullement en cause l'existence d'un service de cardiologie à l'hôpital François Quesnay de Mantes-la-Jolie. Ce dernier possède une unité de soins intensifs en cardiologie (USIC), dont la capacité a été étendue par l'installation d'un 6ème lit à la fin 2011, et a diversifié son offre de soins par l'ouverture en octobre 2014 d'une activité de rythmologie de pose de pacemaker.

Le CH de Mantes-la-Jolie ainsi que les deux autres établissements du Nord-Yvelines (CH de Meulan-les-Mureaux et CHI de Poissy Saint-Germain) mènent actuellement un travail afin de définir les axes stratégiques de leur projet commun visant notamment à pérenniser leurs activités.

Les trois établissements ont déjà répondu ensemble à l'appel à projet proposé par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sur la création d'équipes médicales partagées de territoire et le recours à un directeur des opérations afin de coordonner leur réflexion et promouvoir les coopérations territoriales des Yvelines Nord.

Soyez assuré que face aux enjeux de santé publique dans ce secteur à forte expansion démographique, une attention particulière est portée à la pérennité de l'offre de soins de proximité sur le territoire prioritaire du Mantois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Grégory GUILLAUME

14 AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS 07 SP
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00